

Pour un monde plus juste et plus solidaire

Le CDFN de la FSU condamne fermement les actes terroristes commis sur le territoire américain.

Aux familles des victimes, aux collègues américains et à leurs syndicats, elle tient à exprimer son émotion, sa sympathie et sa solidarité.

Pour la FSU, les commanditaires et les complices de ces actes barbares qui interpellent la conscience de tous les peuples, doivent être poursuivis et traduits devant une juridiction internationale.

La lutte contre le terrorisme et contre toutes les atteintes aux droits fondamentaux (notamment exprimés dans la déclaration universelle des Droits de l'Homme) doit passer par la construction d'une juridiction internationale dont l'ONU devrait être le garant.

Mais la lutte contre le terrorisme et la guerre n'aboutira pas sans apporter de réponse à des questions fondamentales.

Les humiliations, l'oppression et l'exploitation des peuples du Sud par les pays riches et les multinationales ainsi que les conflits non réglés comme au Proche et Moyen-Orient sont instrumentalisés par

les terroristes pour justifier leurs actes odieux. Ces populations sont non seulement exclues du partage des richesses mais subissent bien souvent des régimes qui ne respectent ni les droits ni les libertés et qui sont souvent financés et armés par les grandes puissances qui ne doivent pas être exonérées de leurs responsabilités dans les désordres mondiaux. Laisser s'aggraver de façon dramatique ces inégalités et ces exclusions est humainement inacceptable et insoutenable ; c'est laisser la porte ouverte au terrorisme et à la guerre.

C'est pourquoi la FSU se prononce pour l'instauration d'un vrai dialogue NORD/SUD fondé sur le droit, le respect des libertés et des cultures et une mondialisation citoyenne qui profite à tous les peuples et qui permet à tous l'accès au développement.

C'est le sens qu'elle donne à la demande de l'annulation de la dette des pays en voie de développement au profit de l'investissement dans des secteurs publics aussi essentiels que l'Education et la Santé.

L'ONU doit également mettre l'accent sur la pré-

vention des conflits et agir contre toutes les formes de corruption comme les paradis fiscaux qui servent notamment de refuge pour le financement du terrorisme international.

Dans le même esprit, elle demande que les contenus et les méthodes d'enseignement fassent une large place à la connaissance des cultures du monde, au respect de l'autre, à la tolérance, à la laïcité et au dialogue. Le service public d'éducation doit y prendre toute sa place.

La justice et le droit ne sauraient se concevoir au travers d'interventions militaires, dont les populations civiles seraient les principales victimes. La FSU en appelle à tous et demande au gouvernement français et à l'Union européenne de peser dans ce sens.

Dans notre pays, la FSU s'opposera à toute exploitation raciste dirigée contre des individus ou des communautés religieuses.

Sur la base de ces principes le BDFN examinera les évolutions de la situation et prendra les décisions nécessaires.

19 sept. 2001

TOULOUSE

Vendredi 21 septembre, l'usine AZF explose !!

29 morts à ce jour, des centaines de blessés dont certains entre la vie et la mort, d'énormes dégâts matériels : logements dévastés, commerces détruits, 36 établissements scolaires dévastés et d'autres gravement endommagés, des installations sportives inutilisables.

Après le choc émotionnel et physique, après l'expression de la compassion envers les familles endeuillées, les personnes blessées ou sans logement, il est indispensable au travers de notre discipline de contribuer au soutien des enfants et adolescents touchés directement ou indirectement par ce drame.

Il convient d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles. Les activités sportives peuvent certainement contribuer à rétablir un équilibre psychologique. C'est pour cela que l'EPS à l'école ne doit pas être oubliée : une politique de remise en état et de reconstruction des installations sportives (salles spécialisées, gymnases, piscines...) doit être une des priorités.

Le bilan

Un élève est décédé, deux élèves et trois adultes sont grièvement

blessés et parmi eux, un de nos collègues d'EPS.

11 lycées sont touchés, dont 2 détruits.

10 collèges sont touchés, dont 1 est à reconstruire.

30 écoles maternelles ou primaires sont à reconstruire.

Au total, ce sont 30000 élèves du 1er et du 2nd degré qui sont concernés.

Les services de l'Inspection Pédagogique de toutes les disciplines, installés dans un des 2 lycées détruits, sont totalement dévastés.

Dans l'Enseignement Supérieur, l'Université Toulouse-Mirail est très endommagée.

Deux écoles supérieures sont inutilisables.

Une cité universitaire de 1400 chambres est gravement endommagée.

Et les équipements sportifs ?

3 gymnases sont totalement détruits.

Une dizaine ont subi de tels dommages qu'ils seront probablement inutilisables au moins pendant un an.

Quelques éléments :

Le souci des services rectoraux est la re-scolarisation immédiate

des élèves. Des solutions sont actuellement à l'étude pour satisfaire aussi le désir des élèves et des adultes de rester ensemble.

Le SNEP a participé mercredi 26 septembre à 2 entretiens : une présidée par la Rectrice, l'autre par le Président du Conseil Régional. Une entrevue commune SNES-SNUIPP-SNEP avec le Conseil Général est prévue. De même, nous rencontrons dans les jours qui viennent nos IPR-IA.

La Région a dégagé un fond spécial, 96 millions de francs, pour dégager les ruines, effectuer les premières réparations, acheter 1000 préfabriqués. Elle s'engage à sécuriser et réhabiliter tous les locaux endommagés sans ordre de priorité (dans les circonstances actuelles notre crainte était grande qu'une hiérarchie de priorités s'instaure et que l'EPS passe au 2nd plan).

Nous avons obtenu l'assurance que les travaux normalement programmés avant la catastrophe par la région ne seront pas remis en



Etablissement scolaire endommagé

question. Ils risquent d'être par contre retardés si des entreprises s'avèrent indisponibles.

Ces quelques lignes tracent un bilan rapide de cette catastrophe.

La tâche est immense, nombre de familles modestes sont touchées.

Ceux qui souhaitent aider les personnes en difficulté et leurs familles peuvent adresser leurs dons à la FSU 31 :

Chèque à l'ordre de Toulouse solidarité n° : 92381342

**Elisabeth ROUX
Michel PAZAT
Claude BOYALS, Toulouse**



édito

Ensemble, face aux enjeux

Il y a un an, nous avons dû exprimer toute notre détermination à l'égard du ministre, pour faire valoir des décisions que nous jugions urgentes afin de conforter la place de l'EPS dans le système éducatif. Les propositions ministérielles, que nous avons publiées, avaient été alors jugées suffisamment crédibles : consultation sport scolaire, prolongement de l'enseignement de détermination, création d'ateliers de pratique en BEP, perspective d'une ENS, etc. Nous avons levé le mot d'ordre de grève. Toute l'année écoulée nous avons eu des négociations, que nous avons rendues publiques ; des dossiers ont avancé, mais pas à la hauteur que nous souhaitions : créations de postes trop faibles, STAPS laissés à la dérive, préconisations sur le sport scolaire faibles, pour certaines dangereuses, précarité qui explose, équipements sportifs en attente, refus de négociations sur nos services.

La réalité de ces blocages est double.

D'une part, des orientations budgétaires très insuffisantes qui limitent toute velléité politique, lorsqu'elle existe. Les recrutements ne couvriront pas les déficits existants ; l'explosion de la précarité montre que les besoins en personnels titulaires existent. Les mesures de carrière et les rémunérations ensuite : comment ne pas vouloir rendre attractif un métier pour lequel se profile, à brève échéance, une crise de recrutement ? Les crédits de fonctionnement pour le sport scolaire, enfin, ne prévoient pas le soutien qui lui manque. Tout cela devrait être rectifié pour marquer une véritable orientation politique. Il est vrai qu'il est difficile de concilier l'inconciliable : baisser les ressources de l'Etat (par la baisse des impôts entre autres, dispositif qui peut plaire à nombre d'entre nous) et faire face aux besoins croissants que la société exprime notamment sur les questions de formation. Cette équation est résolue aujourd'hui par la compression des dépenses publiques. Tous nos efforts doivent viser à contester cette orientation ; elle est le nœud de nos difficultés. Mais pas seulement.

Il y a aussi les blocages " culturels ", en clair, la vision que peut développer la société, les ministres en bout de chaîne, sur chaque discipline scolaire et l'EPS en particulier. Ce que l'on appelle le " statut " de notre discipline. Rien n'est définitivement gagné et cela dépend de chacun d'entre nous.

La FSU organise une manifestation nationale le 9 décembre, qui a l'ambition de réinjecter un débat public sur notre système éducatif. Nous y avons nos intérêts propres, mais aussi nos intérêts partagés avec toutes les autres catégories, disciplines et fonctions. L'enjeu est bien de la réussir.

En attendant, alors que se profile le débat budgétaire dans les semaines qui arrivent, la FSU, la CGT et FO, ensemble, en dénonçons les limites. Vous devez saisir vos parlementaires qui doivent se prononcer sur son amélioration.

Il nous faut réussir tout cela au moment où la situation internationale, ses incertitudes, ses dangers, pèsent sur les consciences et peuvent conduire au repli revendicatif.

Jean LAFONTAN, Secrétaire général

SOMMAIRE

Attentats aux USA	p. 2
Toulouse	p. 2
Edito	p. 3
Escalade	p. 4
Echos	p. 4
Action syndicale	p. 5
Budget.....	p. 6
Salaires	p. 6
Mouvement 2001	p. 7
Des projets inquiétants	p. 7
Services, RTT	p. 8
Précarité.....	p. 8
CE et PEGC EPS	p. 8
Retraites, santé	p. 9
Aide au logement.....	p. 9
Des dates à surveiller.....	p. 9
Programmes, lycée et LP.....	p. 10
Programmes primaire.....	p. 11
Certification au bac.....	p. 11
Installation	p. 12
Staps	p. 12
Sport scolaire.....	p. 13
Adresse au ministre	p. 14
Formation continue	p. 14
Site internet SNEP	p. 15
Publications.....	p. 16
Se rassembler	p. 17
Se syndiquer	p. 19
Pub Maif.....	p. 20

Ce bulletin contient
un encart volant publicitaire

Bulletin spécial

Si vous recevez ce bulletin, c'est que vous n'êtes pas syndiqué et que vous ne l'étiez pas en 2000/2001 (sauf erreur dont vous voudrez bien nous excuser).

Les syndiqués reçoivent, eux, un bulletin quasi hebdomadaire contenant des analyses, des informations sur la discipline, le métier, la carrière.

Circulaire Escalade

Le poids du SNEP déterminant

Sans aucune concertation préalable, par une lettre calamiteuse du 6 septembre aux Recteurs et IA, le Ministère de l'Education Nationale supprimait, de fait, l'enseignement de l'escalade, désorganisant ainsi l'enseignement de l'EPS dans nombre d'établissements souffrant déjà de carences d'installations.

Affirmant pourtant l'intérêt au plan éducatif de cette activité que " l'escalade est une des pratiques sportives scolaires où l'on enregistre le moins d'accident ", le Ministère justifiait sa décision du fait de l'interdiction réglementaire, issue du code de travail depuis 1996, de louer ou prêter les EPI (Equipements de Protection Individuels tels que cordes, harnais, mousquetons...).

Cette décision précipitée, qui radicalisait la situation, était prise au moment où la réécriture des textes réglementaires venait d'être décidée pour permettre la poursuite de l'activité d'escalade tant au plan scolaire qu'extra scolaire.

Dès qu'il en a été informé, le SNEP a vivement contesté l'initiative du MEN (communiqué de presse du 13/09). Il demandait le retrait du texte du 6/09 et son remplacement par des recommandations visant à la vérification des EPI et appelait, d'autre part, les établissements

à intervenir vers le Ministère. Dès le 18/09 en nous appuyant sur les nombreuses réactions, nous obtenions du Ministère l'engagement d'un nouveau texte conforme aux souhaits de la profession.

Durant cette période, le SNEP a été en contact étroit avec la FFME (Fédération Française Montagne et Escalade) et des collègues spécialistes de l'ENSA (école nationale de ski et d'alpinisme), d'UFRSTAPS, d'établissements scolaires et a développé une série d'interventions en direction des Cabinets du Premier Ministre, de l'Education nationale et de la Jeunesse et des sports ainsi que vers la presse.

Toutes ces interventions ont fait que les discussions avec le Ministère ont pu être fructueuses ; la DESCO, très attentive aux arguments développés par le SNEP, a rédigé de nouvelles recommandations permettant la poursuite de l'enseignement de l'escalade (voir le nouveau texte en date du 26 septembre et parvenu dans les établissements).

Les préconisations de suivi et de contrôle (mais aussi l'esprit de responsabilité des collègues et leur professionnalité) sont de nature à garantir une sécurité optimale concernant l'état



des EPI, dans l'attente d'une révision de la réglementation dont le processus a déjà débuté.

A titre d'exemple, les collègues trouveront sur le site www.snep.edu, le référentiel utilisé par la FFME " recommandations fédérales sur la gestion et l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) ".

Jean-Paul **TOURNAIRE**

ECHOS

LA REUNION

Quelques 100 collègues à l'A.G de rentrée du SNEP, le dimanche 23.09.

Solidarité, colère et volonté de demander des comptes et d'agir ont traversé cette matinée bien remplie !

Solidarité avec les collègues du Collège Albius du Port qui se battent pour récupérer le poste supplémentaire " établissement sensible ", passé aux oubliettes via la Dotation Horaire Globale ! suite à diverses actions, le recteur a lâché un 1/2 poste qu'il faudra transformer en poste complet à la rentrée 2002. Idem pour le collège des Deux Canons.

Colère et indignation devant la circulaire du 6.09.01 à propos de l'escalade ! L'AG a décidé d'une journée d'action et de grève avec occupation du rectorat ... et escalade s'il le faut pour y rentrer ! La nouvelle lettre ministérielle a conduit le SNEP à surseoir à cette action et à reporter ses forces pour accueillir le secrétaire d'état à l'Outre Mer le 20.10.

JJ **BOITIER, S3 la Réunion**

BESANCON

La réduction des heures attribuées aux délégués de district UNSS (de 80 h à 40 en juin puis à 54 en septembre) a conduit à une forte mobilisation et à la démission des délégués de district. L'action a contraint le rectorat à revoir sa copie (9h supprimées au final) mais l'administration persiste dans son orientation de mettre en cause

les moyens pour les années à venir. La profession devra prendre à bras le corps la question du fonctionnement du sport scolaire dans les départements et l'académie pour contrecarrer – sur la base de propositions solides – les intentions rectorales.

B. **FLENET, S3 Besançon**

LYCEE LES ULIS (91)

Insupportable ! Les professeurs d'EPS du Lycée L'Essouriau ont fini par exprimer leur ras-le-bol face aux problèmes auxquels ils sont confrontés en raison de l'insuffisance dramatique d'espaces de travail. Leur colère, exprimée lors de la réunion de pré-rentrée, a catalysé le mécontentement de l'ensemble des enseignants : 1708 élèves pour un établissement prévu pour 900, 12 préfabriqués installés provisoirement ... depuis 17 ans. Assez ! pour un établissement classé ZEP.

Le Jeudi 6 Septembre, la grève a été massivement suivie. Des interventions ont eu lieu en direction du Rectorat, du Conseil Régional d'Ile de France, de la mairie où des délégations ont été reçues. Excédés par la partie de " ping-pong " à laquelle se livraient leurs interlocuteurs, les personnels ont exigé la tenue d'une réunion où toutes les parties concernées seraient présentes. Sans réponse positive et engagements concrets, le mouvement est prêt à repartir. Un C.A extraordinaire est convoqué. Pour ce qui les concerne, les enseignants d'EPS y défendront leur conception de

" grandes salles pour l'EPS ". La Région Ile de France continuera-t-elle à ignorer les besoins en la matière ? A suivre.

Jean **FAYEMENDIE**

GRENOBLE Le 38 rugissant

Plusieurs semaines déjà que 7200 élèves, 10 établissements dont un privé, une quarantaine de professeurs d'EPS sont dans l'action. Les enseignants gardent leurs élèves, mais n'assurent plus d'EPS.

Depuis plusieurs années le SNEP interpelle régulièrement, Mairie, Conseil Général, Conseil Régional sur les problèmes rencontrés par l'enseignement de l'EPS sur Grenoble ville.

Ce travail de longue haleine trouve son aboutissement, dans la mobilisation totale des enseignants des établissements concernés. Ils ont pris conscience que tous ensemble ils représentent une force d'opposition et de proposition. L'action actuellement se situe en direction de la mairie. Les problèmes soulevés étant de compétences municipales (sécurité, disponibilité, matériel, tracés...). Mais la construction de nouvelles installations fait partie des revendications (compétences régionales et départementales). Le SNEP soutient et participe à cette action ainsi que les parents d'élèves.

L'action de Grenoble doit servir d'exemple. N'acceptez pas l'inacceptable pour notre discipline.

Serge **POTAVIN S2 Isère**

Des dossiers revendicatifs prioritaires

Le CDNE du SNEP, conseil délibératif national élargi aux secrétaires départementaux, s'est réuni les 20 et 21 septembre 2001, il a défini un certain nombre d'orientations pour l'activité syndicale cette année, considérant en particulier que "la situation réelle vécue par les personnels et par les usagers, à l'EN comme à la JS, ainsi que la proximité d'échéances électorales importantes pour le pays nécessitent que le SNEP prenne toutes ses responsabilités dans la prise en compte des attentes des jeunes et des familles, dans l'expression des revendications des collègues et la mobilisation de ceux-ci."

C'est pourquoi le CDNE du SNEP :

- considère avec la FSU qu'une grève unitaire interfédérale pour peser sur les choix budgétaires est nécessaire et le SNEP mettra tout en œuvre pour sa réussite.
- Décide de mettre en débat auprès des collègues, dès maintenant, la perspective et les formes d'une action fédérale de haut niveau, y compris avec grève, si l'unité interfédérale n'était pas réalisée ;
- appelle à saisir les députés et sénateurs ;
- considère indispensable le développement de forums-débats locaux, à l'initiative de la FSU et de ses syndicats, devant déboucher sur une manifestation nationale pour la transformation et l'amélioration du système éducatif et de la situation des personnels ;

Sur le champ de l'EPS, le CDNE a mis en évidence de trop nombreuses situations qui gâchent le métier d'enseignant d'EPS et les conditions d'apprentissage des élèves. Si les pressions exercées par la profession et le SNEP l'an passé ont amené les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement professionnel à prendre un certain nombre d'engagements (création d'ateliers de pratique en BEP, maintien des 4h en 6ème, création d'une ENS, lancement d'une mission sur les installations, ...), il s'agit maintenant de les concrétiser mais aussi d'éviter que les conclusions ministérielles des débats initiés ne se retournent

contre les intérêts de l'EPS et de ses personnels comme c'est le cas de certaines propositions du rapport sur le sport scolaire.

C'est pourquoi le SNEP lance, à la suite de l'initiative "livre noir" de l'an passé, une "opération vérité sur l'EPS et le sport scolaire", faisant publiquement état des difficultés repérées, à combattre, ainsi que des réalisations positives, véritables points d'appui pour notre discipline. Sur cette base, nous organiserons l'information des parents, de la presse et l'intervention auprès des pouvoirs publics. N'hésitez pas à informer les militants départementaux du SNEP pour votre établissement.

Le SNEP a décidé la mise en avant cette année de quatre grands dossiers revendicatifs :

- le sport scolaire

Valoriser les réussites, sans masquer les difficultés, mener le débat pour l'amélioration du fonctionnement du sport scolaire doit, plus que jamais, être notre axe. Il nous faut retravailler collectivement sur les valeurs qui fondent le sport scolaire, véritable prolongement, dans le service public et sous forme associative, de l'EPS à l'école.

Renvoyez rapidement "l'adresse au ministre" (bul 646).

Le SNEP organisera, avant les vacances de printemps, une initiative concrète sur le sport scolaire mettant en avant les réalisations positives, les innovations et nos propositions pour un progrès. Une plaquette SNEP sur le sport scolaire sera à diffuser largement auprès des chefs d'établissements, des parents et autres partenaires.

Nous appelons donc la profession à débat, intervention et vigilance sur ce dossier et si le ministère décidait de reprendre à son compte les propositions régressives du rapport, la direction du SNEP serait amenée à prendre les décisions d'action nécessaires y compris avec recours à la grève.

- les installations

Le CDNE appelle à populariser le référentiel, outil indispensable et incontournable, pour les collègues et auprès des décideurs (la suite est en cours d'élaboration).

Il propose aux collègues concernés, d'organiser, en liaison avec les bureaux départementaux et bureaux académiques, des "points de conflit" partout où la situation est inacceptable du point de vue des installations. Il considère que l'opération carton doit être relancée et multipliée.

Le SNEP organisera une initiative nationale et des initiatives décentralisées pour peser sur la politique d'installations pour l'EPS et interpeller



l'ensemble des collectivités et ministères. Les IA, Recteurs et IPR seront également sollicités.

Il est possible, sur cette question, de développer des alliances dans l'action avec les parents, en particulier sur l'égalité face à l'information et avec le mouvement sportif.

- les programmes et l'évaluation

Mise en place des programmes lycées, consultation – expérimentation sur les programmes LP et l'évaluation au BAC : le débat sur les contenus de l'EPS se poursuit. Le SNEP appelle les collègues à être force de propositions et de contestation dans les débats actuels qui engagent l'avenir du métier.

- Notre conception du métier d'enseignant

Certains fonctionnements actuels de la gestion, les effets de la déconcentration et les orientations contenues dans la "Charte de la mobilité" constituent une atteinte grave aux règles collectives de gestion et aux garanties statutaires de la fonction publique. On ne peut ainsi répondre aux besoins d'égalité et de développement du système éducatif.

Le SNEP informera la profession et mènera l'action avec elle et avec ses alliés, contre ces orientations. Il élaborera un contre-projet pour une conception rénovée de nos métiers, de la mobilité et des carrières des personnels.

Les dossiers définis comme prioritaires ne sont nullement exclusifs, bien entendu, de l'activité syndicale générale du SNEP cette année; par exemple, la création d'emplois, l'augmentation des recrutements et la résorption de la précarité, l'abaissement des maxima de service des enseignants d'EPS, restent des préoccupations fondamentales et permanentes.

Serge CHABROL

Budget :

Le gouvernement vient de présenter son projet de budget 2002. La politique budgétaire restera ce qu'elle était. Les crédits de l'Etat pour 2002 ne progresseront que de 0,5%, chiffre à comparer avec le taux de croissance du PIB escompté à 2,5%.

Alors que les besoins sociaux d'éducation, de santé, de développement et d'aménagement du territoire nécessitent des dépenses publiques importantes, que toutes les statistiques démontrent que la croissance ne profite pas à tout le monde et qu'au contraire les écarts ne font que s'amplifier. Le gouvernement n'a pas fait le choix de consacrer une part plus importante des richesses créées, à développer et à assurer les services publics.

Les priorités affichées restent marquées par les contraintes du traité de Maastricht, réduction des déficits publics et par une nouvelle étape de baisse des impôts (37,5 milliards pour 2002) plutôt que de proposer une politique fiscale nettement plus redistributive, correctrice des inégalités sociales.

Le budget de l'Education Nationale qui représente 23% du budget de l'Etat connaît une augmentation de 4,11% pour les enseignements scolaires mais la majeure partie de ces crédits sera consacrée à des mesures déjà prévues et engagées.

Le plan pluriannuel de créations d'emplois est confirmé. Si le Ministère se targue d'une augmentation conséquente des emplois dans son Ministère, il faut y regarder de plus près. Sur les 4 780 emplois d'enseignants du second degré prévus, seulement 800 représentent des moyens nouveaux. Les autres emplois annoncés ne sont que des moyens consolidés par transformation d'heures supplémentaires (1000 emplois) ou de supports qui permettront de titulariser des précaires déjà employés (2 780).

Ces créations d'emplois sont insuffisantes pour engager une réelle et durable transformation du système éducatif pour répondre aux besoins des jeunes et favoriser leur réussite.

Des questions aussi essentielles que la baisse des effectifs, les remplacements, les mesures spécifiques de soutien aux jeunes en difficulté ne pourront être assurées.

Dans notre propre secteur, l'EPS et le Sport Scolaire sont oubliés. Seulement par transformation de crédits, 150 emplois budgétaires de Professeurs d'EPS apparaissent au titre de la résorption de la précarité.

Comment envisager une amélioration des conditions d'encadrement, alléger la charge de travail des enseignants, dégager du temps pour la concertation et abaisser nos maxima de service ? De même, dans le Supérieur, les créations d'emplois seront insuffisantes pour offrir des conditions d'études acceptables pour les étudiants.

Le SNEP considère nécessaire que la pression des personnels, des parents, des étudiants s'exerce sur le gouvernement et les élus pour que le budget 2002 réponde à leur attente. Il appelle les collègues à se réunir dans les établissements, les départements pour exprimer leurs besoins et débattre des formes de l'action (voir texte Action).

Dominique DELIGNY

La misère pour l'enseignement agricole public

Le rapport de l'inspecteur général MOULIAS sur la situation de l'enseignement agricole public était si éloquent que le ministre J. GLAVANY s'était engagé devant le Parlement, en novembre 99, à mettre en œuvre un plan de rattrapage. Puis, à l'issue de la puissante manifestation du 16 mars 2000, le Premier Ministre annonçait que l'enseignement au MAP serait concerné par le plan pluriannuel pour l'éducation. Or, si le projet de budget 2002 fait apparaître un effort historique quant à la résorption de l'auxiliarat (qui n'apporte cependant pas de moyens nouveaux) les créations nettes d'emploi se limitent à ...70 (50 ATOSS et 20 enseignants) ! Les engagements publics pris par le gouvernement ne seraient donc pas tenus, loin de là. Une forte dégradation ne pourrait alors que résulter de la mise en œuvre de la RTT au 1er janvier 2002. Et quels progrès espérer pour l'EPS dans ce cadre ? Avec nos partenaires du SNETAP et sans doute du front inter-fédéral, il va falloir agir.

Jean-Louis DUBROCA

CFA maintenu

Le gouvernement vient de reconduire le CFA (congé de fin d'activité) pour l'année 2002

SALAIRES :

Toujours en attente :

Alors qu'il serait nécessaire de mettre en place une politique ambitieuse des salaires, des qualifications et des carrières, le gouvernement esquivé ces questions.

Et pourtant, sans une telle politique, comment assurer l'attractivité de la Fonction Publique dans la perspective du renouvellement important des personnels ?

Et peut-on ignorer que la création d'emplois qualifiés et l'augmentation des salaires jouent en faveur de l'emploi et de la croissance ?

On se souvient que le Ministre de la Fonction Publique avait rompu les dernières négociations salariales. Il avait décidé de faire l'impasse sur le contentieux de l'année 2000 et arrêté les mesures suivantes de manière unilatérale : 0,5% pour l'année 2000, 1,2% d'augmentation de la valeur du point d'indice pour chacune des 2 années 2001 et 2002, ainsi que l'attribution de quelques points pour les bas salaires.

Par courrier en date du 26 septembre, le Ministre de la Fonction Publique confirme l'augmentation de 0,7% prévue au 1er novembre prochain et repousse au mois de mars 2002 un éventuel réajustement en fonction de l'inflation réelle constatée en 2001. Certes, cette mesure prendra sans doute en compte pour partie l'évolution des prix, mais elle ne répond pas aux problèmes de fond en termes de progression du pouvoir d'achat, de mesures spécifiques pour les bas salaires. Elle laisse en l'état le contentieux qui avait conduit la majorité des fédérations de fonctionnaires à refuser de signer un accord en mars 2001.

Dominique DELIGNY

Le mouvement déconcentré 2001 : copie aussi mauvaise que les 2 précédentes

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le système déconcentré du mouvement national, initié en 1999 et reconduit en 2000 (à quelques mesures contestables près) puis en 2001, ne pouvait présenter cette dernière année qu'un bilan toujours aussi largement négatif.

Les résultats négatifs :

- La déconcentration a entraîné un énorme alourdissement du coût des opérations et des tâches pour les personnels rectoraux comme pour les commissaires paritaires

- La gestion par les rectorats est source de disparité des interprétations des textes, donc d'inégalités de traitement, mais aussi de graves erreurs de calcul des besoins en personnel et des décisions arbitraires relevant souvent du clientélisme (postes à profil, bonifications sociales ou médicales, surdotation des zones les plus demandées au détriment des moins attractives parfois désertées...).

- L'affectation de certains demandeurs par " extension " hors de leurs vœux est inhérente au système déconcentré, puisqu'il y a obligation de demander d'abord une académie entière (à l'INTER) avant de pouvoir y formuler des vœux précis (à l'INTRA).

Les promesses non tenues :

- Alors qu'il avait été annoncé (par C. ALLEGRE) que le calendrier du mouvement allait être nettement avancé, il n'en est rien, au contraire, les mutations définitives n'étant connues qu'autour du 20 juin.

- Dans l'intérêt des élèves et du Service Public, les enseignants titulaires devraient être répartis équitablement sur tout le territoire. Or, faute d'un recrutement suf-

fisant et par l'effet du clientélisme déjà dénoncé, certains secteurs les plus difficiles ou les plus excentrés des académies sont sous-dotés. Les postes restés vacants, ainsi que les trop nombreux moyens provisoires, sont alors pourvus par les personnels chargés des remplacements (TZR) qui de ce fait font défaut dès la rentrée dans certains secteurs, ou manqueront très rapidement partout, pour effectuer les suppléances. Et cela conduit l'administration à embaucher de nouveaux personnels précaires, bien plus nombreux qu'il n'en est de titularisés simultanément.

- La " charte " régissant les trois derniers mouvements rappelait le nécessaire respect du paritarisme. Or, l'estimation des besoins en enseignants nouveaux par chaque académie, décisive pour la fluidité du mouvement, se fait dans l'opacité totale. Et si les élus du SNEP effectuent partout un travail considérable de contrôle, de contre propositions, d'information, c'est parfois dans des conditions difficiles, les autorisations d'absence étant inégalement accordées selon les Rectorats.

Bilan et perspectives :

Finalement, le taux de satisfaction pour les demandeurs a-t-il augmenté ? Même pas, au contraire. Alors inégalités, disparités, conflits locaux, collègues mal affectés et, par ailleurs, insuffisance de l'emploi et du recrutement, augmentation de la précarité, n'amènent pas à porter un jugement positif, ni même nuancé, sur le système imposé ni à abandonner la revendication de retour à un mouvement national reconcentré, amélioré, assorti des moyens indispensables.

Jean-Louis DUBROCA

Mutations et promotions : Les inquiétants projets ministériels

À u moment où le nécessaire renouvellement massif d'enseignants amène à repenser l'attractivité du métier, le moins qu'on puisse dire est qu'au Ministère on pense et repense.

En effet, deux rapports parallèles sur le métier d'enseignant du second degré ont été commandités par le Ministre et par le Directeur des personnels enseignants, notamment dans la perspective d'un grand colloque sur le sujet en janvier.

Mais les résultats d'étape connus de ces cogitations montrent que le Ministère s'oriente vers des conceptions managériales de la gestion des enseignants, plus dignes du privé que du Service Public.

La " Charte " de la mobilité :

Ce document qui devait traiter des principes du système de mutations aborde à peine ce sujet, mais introduit lourdement des considérations liant promotions et mobilité, les " parcours personnels " devenant l'élément de base de la gestion des affectations, des promotions et des carrières. Les personnels sont discriminés par la supposée diversité de leurs expériences professionnelles. Le profilage des postes et des personnes, l'adaptation à des projets d'établissement sensés être profondément divers, sont explicitement recherchés. De plus, les personnels enseignants sont perçus par leur propre Directeur comme faisant peu de cas des mutations, et comme disposés à changer de vocation ou d'affectation, attirés par la carotte des promotions !

Pour nous, SNES et SNEP, tout au contraire, l'obligation pour le système éducatif de tendre à la réussite de tous les élèves sur tout le territoire, et la nécessité, pour répondre à cette mission, de renforcer le travail collectif des enseignants et de stabiliser les équipes pédagogiques sont incompatibles avec la gestion managériale des personnels, la " méritocratie " et l'individualisation des carrières et des affectations. L'emploi, son lieu, sa nature

ne peuvent être déterminants au détriment de la solidarité et des garanties collectives des enseignants.

Des projets explosifs, finalement retirés :

Concrétisant les orientations de cette " Charte ", des projets de barèmes pour les mutations et pour l'accès aux hors classe Professeurs d'EPS et Agrégés nous ont été soumis par le MEN, on y retrouvait des ruptures totales avec les systèmes antérieurs.

Par exemple la stabilité poste en établissement " normal " n'interviendrait plus dans le barème de mutation, ou bien, pour l'accès aux hors classe, l'ancienneté serait plafonnée et son importance dans le barème largement inférieure au fait d'exercer en zone difficile ou... en lycée !

Devant cette volonté, de rupture totale avec les règles communes régissant le mouvement et les carrières, le SNEP et le SNES ont immédiatement exprimé leur opposition résolue. La Direction des Personnels Enseignants, percevant bien qu'un compromis n'était pas envisageable et qu'un passage en force ouvrirait un conflit majeur, vient de retirer totalement ses projets.

Cependant :

- la simple reprise des textes de 2001 ne nous satisfait pas et nous continuerons à faire des propositions d'amélioration et de rééquilibrage,
- la conception d'une gestion managériale des personnels est bien ancrée dans la réflexion du MEN et ce qui est sorti aujourd'hui par la porte pourrait bien revenir par la fenêtre très bientôt (après les élections ?...).

L'opposition de nos syndicats a fait obstacle à d'inacceptables mesures, par la négociation à ce stade, mais non sans menacer d'une mobilisation de la profession qui pourrait être nécessaire à moyen terme.

Jean-Louis DUBROCA

Services, RTT :

deux dossiers au point mort ———
INACCEPTABLE ! ———

Agir pour la réduction de nos services

Le service des PLP d'enseignement professionnel abaissé à 18h. Ceux des professeurs d'enseignements artistiques alignés sur ceux des autres disciplines, ... et rien ne bouge pour les enseignants d'EPS. C'est inacceptable. C'est ce qu'ont signifié les collègues l'an passé en signant massivement la pétition du SNEP (6300 signatures remises à J.Lang le 30 mai). Notons l'évolution du discours ministériel qui nous demandait auparavant de justifier l'abaissement et qui maintenant ne remet pas en cause la revendication mais y oppose le coût financier. "1h de moins = 1800 postes en plus" nous a répondu le chef de cabinet. Nous avons donc à poursuivre nos interventions et notre action pour l'abaissement du service des enseignants d'EPS (intégrant le forfait AS) et en parallèle l'amélioration des conditions de travail, la prise en compte de situations particulières (établissements difficiles, débuts et fin de carrière,...), l'intégration des tâches nouvelles et de la concertation.

Le SNEP se prononce pour un service à 18h dont 3h de forfait AS pour les professeurs et CE d'EPS. Pour les agrégés, le congrès du SNEP tout en revendiquant l'abaissement n'a pas tranché sur la revendication précise et a sou-

haité la poursuite du débat (le bulletin 641 comportait un long dossier sur la question des services). La proposition de M. Leblanc dans son rapport sur le sport scolaire (service à 18h sans AS en lycée), doit nous interpeller sur certaines tentations à augmenter le service de cours et supprimer le forfait AS. Le SNEP refuse cette perspective.

RTT : aucune ouverture ministérielle

Le 1er janvier devrait être la date de passage aux 35h dans la fonction publique. L'inadmissible volonté gouvernementale de ne pas créer de postes dans celle-ci (hormis dans la F.P.hospitalière, suite aux luttes) aboutit à des propositions rejetées par les organisations syndicales. Les enseignants sont pour l'instant tout simplement exclus de toute perspective ! Cela alors que leur métier a évolué, que leur charge de travail s'est aggravée, que la pénibilité s'est accrue, ce qui justifie amplement une réduction de leur temps de travail. Le 22 septembre, les organisations syndicales du secteur de l'éducation organisaient des manifestations départementales unitaires, qui, ne nous le cachons pas, n'ont pas déplacé des foules. Il va nous falloir passer un cran au dessus dans la mobilisation pour obtenir gain de cause.

Serge CHABROL

Précarité

Pas de réelle résorption sans ———
création d'emplois de titulaires ———

Le plan Sapin dans nos différents secteurs d'intervention

Les épreuves de la 1ère session du plan doivent se dérouler en octobre/novembre au Ministère de l'Agriculture. Sa mise en place est toujours, hélas, au point mort au Ministère Jeunesse et Sports. Mais nous sommes maintenant en mesure de faire un bilan de la première session à l'Education Nationale :

Les voies de titularisation ouvertes par le plan sur la résorption de la précarité ont permis la titularisation de 137 non titulaires :

- Il a fallu une intervention forte du SNEP pour obtenir que tous les postes soient pourvus au CAPEPS réservé. (84 postes sur 90 initialement ouverts avaient été pourvus dans un premier temps).

- 57 MA sur 98 candidats présents ont été admis à l'examen professionnel. Les moyens budgétaires dégagés pour la résorption de la précarité n'ayant pas été utilisés dans leur totalité, la Direction des Personnels Enseignants s'est adressée à notre demande, aux Recteurs afin que soit organisée une nouvelle délibération des jurys sur les dossiers des candidats déjà auditionnés prenant mieux en compte les objectifs du

plan SAPIN. Nous attendons les retombées de cette consigne.

Embauche de nombreux nouveaux précaires ne pouvant prétendre au plan.

Avec les lauréats des CAPEPS interne et externe ce sont donc cette année 304 MA, contractuels et vacataires qui deviennent stagiaires en situation. C'est un rythme qui pourrait laisser espérer un règlement positif de la précarité existante au début du plan en EPS, si, paradoxalement, dans le même temps, l'on ne voyait pas exploser le recrutement de nouveaux non titulaires pour faire face aux besoins non couverts en cette rentrée.

De plus, la grande majorité des TZR étant affectés sur des postes à l'année pour combler ces besoins, il faudra, tout au long de l'année avoir encore recours à l'embauche de nouveaux précaires pour faire face aux remplacements.

Seule la création d'emplois de titulaires en nombre suffisant peut permettre une véritable résorption de la précarité dans la Fonction Publique.

Michèle CHARPIN

CORPS EN VOIE D'EXTINCTION

UN PLAN..., ENFIN !

Par courrier du 2 octobre 2001, Jack LANG nous annonce officiellement l'ouverture d'une concertation devant amener à arrêter avant la fin de l'année 2001 un plan destiné à améliorer les perspectives de carrière des CE d'EPS et des PEGC.

Il aura fallu des centaines de courriers auprès des élus de la part des CE d'EPS et des PEGC, de nombreuses interventions et relances acharnées effectuées, ensemble ou séparément, par le SNEP, le SNUipp et le SNES (syndicats de la FSU) toutes ces années et jusqu'à ces derniers jours, pour amener le ministre à donner, enfin, le feu vert pour la mise en œuvre d'un plan que ces personnels attendent depuis les insuffisantes revalorisations de 89 et 93.

Ce plan, annoncé pour le budget 2001, puis repoussé au budget 2002 nous renvoie maintenant au budget 2003 ! C'est inadmissible et contraire à l'engagement du Ministre pris au printemps 2001. Il faut accentuer la pression sur les députés qui vont devoir se prononcer sur ce budget.

Michèle CHARPIN

Mesures inscrites au budget 2002 présenté fin septembre

Le budget 2002 comporte une modeste augmentation du nombre (fixé en 1993) des emplois hors-classe et de classe exceptionnelle des CE EPS et PEGC,

504 emplois de classe normale CE d'EPS et PEGC sont transformés en :

- 75 emplois HC et 25 emplois CL EX pour les CE d'EPS,
- 303 emplois HC et 101 emplois CL.EX pour les PEGC.

Ces transformations, arrachées par la pression continue que nous maintenons sur l'administration représentent certes une avancée, trop modeste cependant pour être significative.

Retraites et santé : des restrictions injustifiées

Invoquant, le 21 mars 2000, le "pacte entre les générations", la nécessité de "plus de solidarité et d'équité entre les régimes de retraite" et "l'impossibilité d'augmenter de 20 points les cotisations pour couvrir les besoins de financement des retraites des fonctionnaires", le Premier Ministre a envisagé de porter à 40 le nombre d'annuités exigibles pour obtenir une pension complète de fonctionnaire, de développer le "fonds de réserve" pour les retraites articulé avec l'épargne salariale... La question se limiterait maintenant à rendre ces propositions supportables....

Madame Guigou, au nom du gouvernement, vient de présenter

de directives budgétaires européennes restrictives pour les dépenses sociales et transcrites dans la "programmation pluriannuelle des finances publiques de la France à l'horizon 2004" adoptée en décembre 2000 par le gouvernement.

- L'iniquité entre régimes dans les "taux de remplacement" des pensions de retraites (ce que l'on touche en retraite par rapport à ce qu'on touchait en activité), résulte des lois Balladur qui réduisent de 80 à 50 % ce taux pour le privé alors que celui de la FP reste à 75 %.

Revenons aux 37 annuités 1/2 pour tous !

- L'injustice la plus grande consiste-



simultanément, les comptes de la Sécu pour 2000 et 2001 et le projet de loi de financement pour 2002. L'excédent acquis en 2001 serait transformé en déficit par une ponction de 15 milliards destinés à compenser les exemptions de charges sociales des entreprises. Alors que les luttes dans le secteur hospitalier se développent, le budget 2002, dans la ligne du Plan Juppé, resterait limité dans une enveloppe globalisée restrictive.

Ces deux faits sont significatifs à la fois des orientations et des choix qui sont faits et de la méthode employée pour faire accepter des restrictions qui vont à l'encontre des attentes des Français, concernant la Sécu, la santé et leurs retraites.

- Ce que l'on veut nous faire accepter comme **inéductible** consiste réellement en **choix délibérés qui sont en fait des choix de société** qui concernent chacun, actifs ou retraités, jeunes ou anciens solidaires

- Les décisions budgétaires prises ou envisagées résultent - toutes -

raient à pousser les Français vers les assurances pour **une couverture sociale individualisée** et l'épargne salariale. Cela ferait éclater les solidarités et accroîtrait les inégalités en favorisant les plus aisés et en comblant les attentes des circuits financiers.

- Faire autrement c'est possible ! **La France est riche !** Consacrer 4 % de plus du PIB pour les retraités dont le nombre doit doubler c'est légitime ; le PIB doit doubler dans la même période. Comparons les 270 milliards de francs supplémentaires nécessités par les retraites des fonctionnaires en 2020 aux 345 milliards de francs d'exonérations de charges sociales prévues pour 2002/2004 par le gouvernement et aux réductions d'impôts qui profitent principalement aux plus aisés !...

Il faut débattre des besoins sociaux qui existent, de ceux que l'on choisit de satisfaire et avec quels moyens de financement : fiscalité plus juste et cotisations sociales réformées.

Edouard VERNIER

Aide au logement du comité interministériel des villes pour les néo titulaires

Aide distribuée dans le cadre de la politique des villes sans aucune condition de ressources.

Le montant de cette aide peut être à l'ordre de 2000, 3000, 4000 Frs maximum (elle est multipliée par deux pour un couple de néo-titulaires).

Elle s'adresse à tous les fonctionnaires néo-titulaires à compter de la rentrée scolaire 2001 qui sont affectés dans un établissement EPLE, EREA, en ZEP, zone sensible, zone difficile ou ouvrant droit au PEP 4.

Tout type de logement est retenu (appartement, maison, résidence ...)

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- photocopie de l'arrêté rectoral d'affectation ET de l'arrêté de titularisation
- photocopie de justificatif de logement (bail, facture EDF-GDF, loyer, certificat d'hébergement ...)
- original de RIB ou RIP

Les demandes doivent être faites auprès de l'Inspection Académique de votre résidence administrative. L'IA vous fera parvenir un dossier à remplir et à renvoyer avec toutes les pièces justificatives avant le 31 octobre 2001 (tout dossier incomplet sera refusé).

Le fait de recevoir l'aide CIV n'empêche en aucun cas de demander en plus l'aide de l'action sociale d'initiative académique (ASIA) sur le logement qui, elle est attribuée avec plafond de ressources fixé par l'académie.

Sophie DUQUESNE

Concours, mutations, promotions de corps et de grade... Des dates à surveiller !

Concours

Les dates et modalités d'inscription aux concours de recrutement 2002 sont parues au BO spécial N° 10 du /09/2001.

Ouverture des inscriptions pour tous les concours et les examens professionnels : **Mardi 2 octobre 2001**

Fermeture du service d'inscription par Minitel et Internet et arrêt de remise des dossiers d'inscription papier :

..... **Lundi 17 décembre 2001 à 17 heures**

Date ultime de retour des demandes de confirmation d'inscription effectuées par Minitel ou Internet et des dossiers d'inscription papier (date de clôture des registres d'inscription) :

..... **Mardi 8 janvier 2002 minuit**

Dates des épreuves d'admissibilité

Agrégation externe..... **Jeudi 11, vendredi 12 avril 2002**
 Agrégation interne..... **Mercredi 20, jeudi 21 février 2002**
 CAPEPS externe **Lundi 11, mardi 12 mars 2002**
 CAPEPS interne **Mardi 5 février 2002**
 Examens professionnels..... **Février 2002**
 Concours réservés..... **Avril - Mai - Juin 2002**

Les calendriers prévisionnels des épreuves d'admission de tous les concours seront connus, à partir de février 2002.

Promotions de grade et de corps

Date limite d'inscription pour les promotions de corps et de grade 23 novembre. Saisie par internet (SIAP) ou minitel

Phase inter du mouvement national

Les saisies pour les opérations de la phase inter sont programmées en janvier, elles se feront par internet (SIAM) ou par minitel.

Pour les promotions de corps ou de grade ainsi que pour les mutations les précisions sur les dates de saisies, codes académiques, modalités des demandes, fiche syndicales... paraîtront au fil des bulletins dès que nous serons en possession des notes de service définitives.

Le SNEP, syndicat disciplinaire, est soucieux de l'état de notre enseignement et de son devenir à tous les niveaux du système éducatif. C'est pourquoi il lui apparaît fondamental d'intervenir pour que les programmes, les épreuves aux examens, affichage public des ambitions et des priorités arrêtées par l'Etat pour l'Ecole, soient bien en concordance avec le sens et les objectifs assignés au système éducatif et pour que l'avis de la profession soit bien entendu. Ces textes touchent en effet à son identité professionnelle, à son rôle, à sa place dans le service public d'enseignement.

Des programmes pour les lycées : une nouvelle étape

En juillet dernier, le conseil supérieur de l'éducation se prononçait largement pour les programmes pour le cycle terminal des lycées. Une étape venait donc de s'achever, proposant ainsi à tous un programme dans le deuxième cycle. Dans le même temps, nous avons eu un engagement pour que les lycées professionnels, avec leurs contraintes spécifiques, puissent bénéficier d'une adaptation de ces programmes. Ce travail devrait être fait dans le courant de l'année scolaire. Se pose aujourd'hui la question de l'utilisation concrète de ces programmes par les enseignants. C'est une nouvelle étape qui s'engage, celle de la régulation des prescriptions par la pratique quotidienne de l'enseignement. C'est pour nous, syndicat disciplinaire, l'occasion de rappeler le sens de nos engagements dans ces débats.

- Nous nous sommes toujours prononcés, suivant en cela la profes-

sion, pour des références nationales fortes en matière de programme. Référence nationale ne signifiant pas prêt-à-porter rigide et immuable. Mais il nous paraît important, comme l'indique la Charte des Programmes du Conseil National des Programmes de préciser les compétences terminales attendues, qui représentent le contrat de formation sur lequel s'engage l'Institution et la société. Par contre, c'est bien du ressort de la liberté pédagogique de l'enseignant que d'utiliser les moyens adaptés pour atteindre ou faire atteindre ces résultats.

- Nous sommes systématiquement intervenus pour que la profession soit partie prenante de l'élaboration de ces programmes. Les enseignants ont accumulé une expérience forte et reconnue dans l'enseignement de leur discipline. Nous avons milité pour ne pas "reinventer l'EPS" à chaque opération program-

me, mais au contraire pour stabiliser et rendre visible cette expérience.

- Nous défendons avec force l'idée d'une conception culturelle riche de la discipline. L'école aujourd'hui, dans toutes les disciplines, fait ce chemin, en sortant des conceptions programmatiques pauvres et strictement scolaires. Demeurent pour autant des conceptions qui veulent réduire la culture "corporelle" à la motricité et cherchent désespérément cet "autre chose" qu'il conviendrait de lui ajouter pour qu'elle soit véritablement digne d'intérêt. Pour nous la question n'est pas de séparer mais au contraire d'enrichir la culture scolaire. Quoi de plus "culturel" en effet que de savoir se préparer à l'effort, que de savoir mesurer les risques encourus, que de savoir s'intégrer dans le groupe... Comme l'a dit Michel Serres, philosophe, lors de notre dernier colloque, c'est grâce à l'entraînement que l'homme devient homme.

- Nous mettrons tout en œuvre pour créer les conditions d'une régulation permanente et transparente des prescriptions institutionnelles. Nous devons anticiper sur les évolutions à venir en s'engageant dans des débats réguliers, faisant émerger les critiques, mais aussi les innovations possibles. La séparation souvent mal vécue entre les "experts" (qui parlent de l'EPS) et les enseignants (qui font l'EPS) doit se dissoudre. Il ne doit pas y avoir chez de "fracture pédagogique". C'est pourquoi, nous souhaitons inciter, à tous les échelons, à la mise en place de lieux d'échanges non hiérarchiques, où tout le monde tient sa place, rien que sa place, mais toute sa place. Nous avons mis en débat, depuis notre dernier congrès, l'idée "d'observatoires" des pratiques.

Voilà rapidement brossés, sur cette question, les axes principaux de nos engagements envers la profession.

Christian COUTURIER

Bientôt des projets de programmes EPS en LP ?

Une démarche

Dès le début de l'élaboration des programmes lycées, le SNEP a posé la question des LP. Les "orientations générales de l'enseignement de l'EPS au lycée" (BO HS N°6 du 31 Août 2000) précise : "ce texte concerne les 3 voies du lycée : voie générale, voie technologique, voie professionnelle". Mais les textes particuliers publiés jusqu'à maintenant ne concernent que les lycées généraux et technologiques.

Le groupe d'experts (ex.GTD) a été chargé de mission l'an passé par le ministère de l'enseignement professionnel (auprès de qui le SNEP était intervenu pour faire état du retard pris pour les LP). Un projet devrait être rendu public à l'automne, devrait suivre une consultation de la profession pour une rédaction définitive en fin d'année et passage au CSE (conseil supérieur de l'éducation) pour approbation (ou rejet !) en juin. Ces délais seront-ils tenus ? Le SNEP fera tout pour que ne soit pas escamoté ce qui nous semble fondamental : la consultation des collèges.

Quelques réflexions

Les élèves de LP, l'enseignement en LP comportent des spécificités réelles qu'il convient d'analyser, d'objectiver et de prendre en compte. Pour autant la différence entre jeunes de l'enseignement professionnel et jeunes de l'enseignement général et technologique est-elle importante au point d'aboutir à une forte différenciation ? Nous constatons dans nombre de LP un effet "loupe", du à la concentration de problèmes. Les difficultés rencontrées (échec, incivilité, violence,...) souvent caractérisées mais aussi trop vite généralisées, ne doivent pas occulter le fait qu'on trouve ce type de problèmes également dans des collèges et des lycées généraux et technologiques. Prenons donc en compte les spécificités mais évitons tout ce qui pourrait conduire à la ghettoïsation de ces élèves.

L'ensemble des compétences définies pour les élèves de lycée concernent les jeunes de LP. La question posée est plus celle des niveaux d'exigences. En effet, la faiblesse des horaires en CAP et BEP,

le poids des stages, les difficultés de certains élèves font que ne peuvent pas être définis les mêmes attentes, le même rythme que pour les élèves de lycées généraux et technologiques. "Se confronter à l'application et à la construction de règles de vie et de fonctionnement collectif" par exemple, n'est pas un objectif à supprimer en CAP sous prétexte de difficultés, bien au contraire pour des élèves qui vont quitter le système scolaire ; mais il faut définir ce qu'on attend de ces jeunes qui ne peut être identique aux terminales S !

Quels niveaux d'exigences particuliers pour fin de CAP, fin de BEP et fin de Bac Pro ?

Sans rompre avec la philosophie des programmes lycées, n'y a-t-il pas lieu de réfléchir à la nature et au nombre des "expériences" (compétences) qui doivent piloter l'EPS dans les LP ? Ne faudrait-il pas introduire des compétences comme "la coopération", "la prise de risque et la maîtrise du risque"... ?

Nous nous félicitons de l'introduction (que nous sollicitons) de la

5ème compétence à l'occasion de la définition des programmes du cycle terminal des lycées : "orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi" qui prend en compte la concentration sur le développement de ses ressources, le souci de la santé. Elle est porteuse de sens pour les élèves de LP (filles comme garçons).

Mener le débat

Les choix sont complexes, la profession est heureusement pluraliste, aussi nous semble-t-il important de poursuivre le débat engagé par le SNEP lors de l'élaboration des programmes collèges, puis lycées, au moment où doivent être élaborés ceux des LP.

Le SNEP a publié dans le bulletin N°648 un dossier programmes LP. N'hésitez pas à donner votre avis par courrier (76 rue des Rondeaux, 75020, Paris), par E Mail :

(snep@snep.edu) et dans les réunions que le SNEP organisera dans les départements et académies pendant la phase de consultation.

Serge CHABROL

La certification au baccalauréat : une année charnière

Après les programmes, et pour une fois les choses ont été faites dans le bon ordre, c'est la refonte des épreuves du Bac qui est à l'ordre du jour. Rappelons qu'actuellement, le pilotage de cette opération revient à la Direction des enseignements scolaires (DESCO), le groupe d'Experts (qui a travaillé sur les programmes) et l'Inspection Générale. Un travail précisant les axes a déjà été réalisé, sans que cela ait donné lieu à publication. Conscient de l'importance de l'opération, le SNEP, dès l'annonce de l'ouverture de ce chantier, a produit un document permettant de faire le point sur les problèmes du Bac, à partir de nombreux échanges professionnels que nous avons pu avoir, mais aussi en s'appuyant sur certaines recherches (INRP, 2000). Nous avons défendu en particulier trois choses :

- Les enseignants demandent depuis longtemps des références

nationales pour les épreuves du Bac, pour redonner à ce diplôme, du moins pour notre discipline, une valeur nationale. Nous avons défendu l'idée qu'il fallait concevoir des épreuves qui respectent cet objectif. Jack Lang nous a entendu puisqu'il s'est prononcé dans ce sens lors de sa conférence de presse de juin 2001. Ces épreuves doivent être conçues en plus pour permettre à l'élève, dans telle ou telle APSA, de révéler les compétences acquises (c'est à dire stabilisées).

- Ces épreuves doivent être assorties de barèmes nationaux. Les outils statistiques et informatiques existent pour que l'on puisse produire des barèmes qui ne soient pas construits a priori, mais sur la base de performances réelles des élèves, d'une échelle de notation réaliste par rapport à la situation actuelle et cohérente avec la culture professionnelle. Une question reste en suspens, sur laquelle nous n'avons pour

l'instant pas d'information, c'est la différence entre filles et garçons, mais si on travaille dans le sens que nous venons de citer nous devrions aller, a minima, vers des barèmes différents.

- Nous demandons que toute cette opération ne se fasse pas dans la précipitation. Nous devons prendre le temps d'expérimenter, ajuster, modifier, pour que ce travail soit vraiment productif et permettent de redonner à l'EPS des bases communes. Là encore, et comme nous l'avons dit pour les programmes, cela devrait libérer l'enseignant pour qu'il se centre sur l'essentiel de sa tâche : faire accéder tout le monde aux meilleurs résultats.

D'autres problèmes sont bien sûr en jeu, que nous avons soulevés, comme par exemple la constitution de jurys pour que l'enseignant "formateur" ne soit pas le seul "notateur", le nombre d'activités et, bien sûr, le problème des dispenses. Une inconnue, compte tenu de

l'absence de propositions dans l'immédiat pour les lycées professionnels : quid des épreuves au CAP, BEP et Bac pro ?

Une première production du GE (groupe d'expert) devrait être proposée dans les jours qui viennent, avec des fiches dans les activités qui ont été travaillées (une trentaine semble-t-il). Évidemment, nous appelons la profession à s'emparer, dès que possible, du dossier pour intervenir, essayer... Avec comme objectif de nouvelles épreuves et des barèmes provisoires pour le Bac 2003. La crédibilité de ce qui sortira au bout du compte sera importante comme chacun sait pour l'image de la discipline.

Vous pouvez consulter régulièrement notre site Internet : (www.snep.edu rubrique "péda") et envoyer vos réactions, propositions à :

christian.couturier@snep.edu

Christian COUTURIER

Des projets de programme pour l'école primaire à revoir

De nouveaux programmes primaires sont soumis à la consultation des enseignants. L'EPS y trouve sa place au même titre que les autres disciplines. Pourtant, nous ne pouvons être satisfaits des propositions qui sont faites, pour une raison simple : on ne sait pas, après la lecture du texte, ce qu'un élève doit savoir faire à l'issue de sa scolarité, alors que c'est la fonction même d'un programme ! Nous avons en plus deux objections à faire sur la méthode :

- Les programmes du primaire reprennent le cadre d'écriture de ceux du lycée. Ce choix n'est pas explicite : que devient la continuité école-collège tant prônée par ailleurs ?

- Le terme de "compétence" se trouve affublé de pas moins de quatre qualificatifs : des compétences "spécifiques", "culturelles", "transversales" et "méthodologiques". Cette accumulation de notions, que l'on ne retrouve nulle

part ailleurs dans les autres disciplines, ne facilite pas la compréhension.

L'apport de l'EPS au développement de la personne

L'EPS est présentée comme s'il y avait d'un côté le développement de "conduites motrices" et de l'autre la "découverte" de la culture APSA. Cette vision dualiste de l'activité physique et de l'apprentissage ne se retrouve dans aucune autre discipline où il est dit, au contraire, que c'est en s'appropriant le patrimoine culturel que l'élève acquiert des compétences. N'est-ce pas en se confrontant aux APSA, aux jeux traditionnels que l'élève développera ses ressources motrices ? Le programme néglige aussi le fait que pour l'enfant, l'engagement émotionnel et la construction du sens social des activités physiques qu'il pratique sont constitutifs des apprentissages.



La question des horaires Il est prévu 3 heures d'EPS

par semaine au cycle 3 (alors que les 6^e ont 4 h). Parce que la motricité joue un rôle déterminant dans le développement de l'enfant, parce que l'EPS joue un rôle privilégié dans l'équilibre des rythmes scolaires, nous pensons qu'il faut traduire l'horaire d'EPS en nombre de séances par semaine et tendre vers une séance quotidienne. Cela pose des problèmes

d'installations, de formation, mais les programmes peuvent dès maintenant intégrer la formation à dominante.

On aura compris que de notre point de vue, la copie est à revoir. Elle n'est pas l'outil professionnel qu'on pouvait espérer. Nous invitons les formateurs à donner leur avis lors de la consultation.

Claire PONTAIS

(*) voir les propositions du SNEP sur son site : <http://www.snep.edu>

INSTALLATIONS

Les cartons d'une main, le référentiel du SNEP de l'autre !

La nécessité des installations pour l'EPS est devenue incontournable. Le Ministre J.Lang l'a admis lors de sa conférence de presse sur l'EPS le 7 juin dernier en reconnaissant l'acuité et l'urgence de ce dossier ainsi que les difficultés nées de la décentralisation.

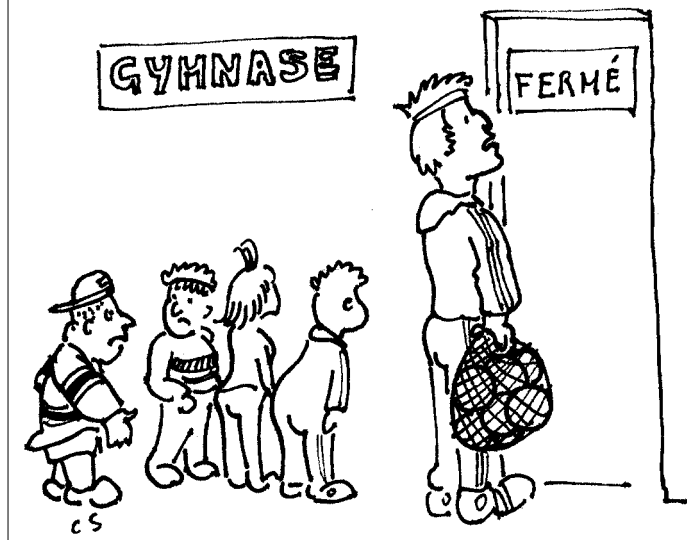
Liée aux exigences qui découlent de l'application des programmes officiels, cette question interpelle le service public qui doit assurer à chaque jeune des conditions matérielles d'étude et de formation, sinon identiques, du moins comparables en qualité (fonctionnalité) et en quantité (diversité).

Dans l'attente des propositions d'un Parlementaire en mission et sur lesquelles le SNEP, avec la profession, entend peser, nous devons exprimer avec le plus de

vigueur possible, l'urgente nécessité de répondre aux besoins en matière d'installations, besoins découlant des difficultés de fonctionnement, d'utilisation ou d'absence criante d'espaces de travail.

L'opération cartons qui vise à interpeller publiquement les décideurs administratifs et politiques, à déjà connu un certain succès. Dans certains cas, les élus recevant la sanction du " carton rouge " ont pris des initiatives positives. Il faut continuer à développer cette campagne, partout où ça ne va pas, en relation avec les responsables locaux du SNEP.

Pour notre part, au plan national, nous préparons selon le même principe des cartons rouges, jaunes, verts, un palmarès des Conseils généraux et régionaux.



Le référentiel " Grandes salles pour l'EPS " présenté par le SNEP fait un tabac dans les collectivités locales et territoriales, les cabinets d'architectes, de programmeurs, auprès des collègues confrontés aux besoins d'espaces couverts. Basé sur une réflexion sur la fonctionnalité pour l'EPS de ses espaces, il bouscule les idées reçues en matière d'installations dont trop ne sont prévues que

pour répondre aux besoins de la compétition.

Procurez-vous le fascicule !

Le SNEP travaille à la suite qui concernera les autres installations pour l'EPS : salles semi-spécialisées, piscines, espaces d'athlétisme...

Alors ? A vos cartons et bonne lecture du référentiel !

Jean-Paul **TOURNAIRE**

RENTREE UNIVERSITAIRE

arrêtez la dérive des STAPS !

1) En 10 ans, le taux d'encadrement est passé de 1 prof./21 étudiants à 1/38.

Le rapport de Mme DEMICHEL, Directrice de l'enseignement supérieur, prévoyait, en 98, une programmation sur 4 ans de 200 postes /an. De fait, il y a eu : 220 postes en 98/99, 60 postes en 99/00 et 100 postes en 00/01.

Dans le même temps, les effectifs étudiants sont passés de 37 000 en 97/98 à 50 800 pour un potentiel de 1330 postes d'enseignants, soit un pour 38 étudiants (soit un taux deux fois moindre que la moyenne nationale, toutes disciplines confondues).

Ce ratio, déjà particulièrement faible, cache une grande disparité : de 1/58 à 1/20, source de conditions d'études inacceptables qui vouent à l'échec et à l'aban-

don près de 30% des étudiants de DEUG.

Peut-on encore parler de service public ? Que compte faire le Ministère, au moment du vote du budget de l'enseignement supérieur, pour respecter ses engagements et combler le retard et les inégalités ?

Les étudiants et les personnels ne sauraient se satisfaire de réponses partielles, au coup par coup, au gré des vagues. Il faut une programmation cohérente à la hauteur des besoins et digne d'une véritable filière universitaire : 1000 postes sur 4 ans.

2) Le projet de décret d'application de l'article 43 de la loi sur le sport.

Le conflit chronique entre le MJS et le MEN conduit à l'impasse. Les

jeunes engagés dans des formations Jeunesse et Sports ou en STAPS, ont droit à un service public commun de formations rassemblant les compétences et les potentiels des deux Ministères. Le projet actuel tourne le dos à cette exigence de qualité du service public.

Il est inacceptable en l'état, notamment pour les raisons suivantes :

1. Il est contradictoire avec la loi sur l'enseignement technologique de 1971 qui prévoit que les diplômes technologiques et professionnels de l'EN et de l'Agriculture sont inscrits de droit sur la liste d'homologation ;

2. La qualification attestant des compétences pour la protection des pratiquants correspondrait à des référentiels professionnels et de certification qui seraient " fixés

par arrêtés du (seul) ministre chargé des sports " ;

3. La liste des activités s'exerçant dans un environnement spécifique, selon l'importance des risques objectifs et/ou l'évolution aléatoire des conditions de pratique (ski, alpinisme, spéléologie, voile, canoë...), dont les diplômes professionnels seraient délivrés par le seul DRJSL, ne correspond à aucune logique, si ce n'est celle d'un ou deux lobbies de professionnels de la montagne, voulant protéger leur profession.

Les jeunes en formations ont droit à davantage de responsabilité politique. Le Gouvernement doit revoir sa copie et travailler sérieusement en commission interministérielle.

GUY PAPELIER

Quel sport scolaire voulons-nous ?

Le SNEP a souhaité qu'une large réflexion soit menée sur le sport scolaire dans le second degré. Cette demande répondait à des critiques plus ou moins explicites de certains responsables ministériels, à des difficultés réelles rencontrées par certaines AS, certains secteurs. Elle aurait pu être l'occasion d'une mise à plat de la diversité des conceptions chez les enseignants d'EPS, au sein de l'UNSS, entre les cadres de l'UNSS et les enseignants animateurs des AS. Le Ministère en a accepté le principe en septembre 2000, et une " Consultation " s'est déroulée, qui a donné lieu à un rapport et à des propositions.

Disons-le clairement : la consultation n'a été ambitieuse que dans sa logistique (première consultation " en ligne " initiée par le MEN). Elle n'a pas permis les échanges indispensables entre l'ensemble des parties prenantes du sport scolaire. Elle a donné lieu à un rapport qui passe complètement à côté des véritables enjeux, et dont certaines " préconisations " ne pourraient manquer, si elles étaient mises en œuvre, de mettre en grande difficulté à court terme tout l'édifice du sport scolaire, voire même son existence.

• Le sport scolaire : un atout pour la démocratisation de l'École.

Le sport scolaire du second degré repose sur trois piliers indissociables : l'existence obligatoire d'une AS présidée par le chef d'établissement dans tous les collèges et lycées, le forfait d'animation de 3h pour les enseignants d'EPS, l'existence d'une structure (UNSS présidée par le Ministre de l'EN) chargée de définir une politique du sport scolaire et d'organiser à tous les niveaux les rencontres entre AS. Nous avons bien là un service public du sport scolaire, prolongement de l'EPS obligatoire. Il permet à tous les élèves volontaires, sur tout le territoire, l'accès dans un cadre scolaire adapté, à des activités et des formes de pratiques diverses. Le cadre de l'École, le coût, l'encadrement, le fait d'être présent partout, les contenus et formes de pratiques proposés, les valeurs spécifiques du sport en milieu scolaire, tout cela fonde le sport scolaire comme élément indiscutable du processus de démocratisation à poursuivre.

• Une évolution nécessaire, dans un cadre à préciser

Pour autant, la situation est loin d'être idyllique. Les difficultés sont multiples, les critiques aussi. Le sport scolaire " peut mieux faire ". C'est le sens de notre activité syndicale permanente. Ici, il faut reconquérir des élèves, là il est nécessaire de transformer le mode de fonctionnement de l'AS, de l'UNSS, les contenus et formes de pratique proposés. Il faut aussi sans doute convaincre certains collègues que le sport scolaire demande un engagement militant qui semble parfois faire défaut. Des évolutions sont nécessaires, après un bilan sérieux et une réflexion sur les enjeux. Mais ce bilan ne peut manquer de montrer que les difficultés sont aussi fonctionnelles. L'outil sport scolaire est précieux, mais en même temps il ne peut fonctionner sans des moyens importants. Moyens financiers (subvention du ministère de l'EN à l'UNSS : 17 millions de F en 1989 ; 16,5 millions en 2001), moyens matériels pour les AS (le mercredi après-midi comme temps commun et prési-

d'autres plages horaires disponibles, le forfait pour les enseignants, des installations disponibles, des déplacements remboursés...). Tout cela pour que le service public du sport scolaire remplisse au mieux sa fonction, au bénéfice du plus grand nombre de garçons et filles dans les lycées et collèges.

• La présidence de l'AS par les chefs d'établissement : un enjeu de fond

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, le SNEP défend à priori le maintien de la

public d'Education et le sport scolaire dans son mode de fonctionnement associatif. Il faut les préserver.

• Des propositions du SNEP soumises au débat

Tout au long du débat sur le sport scolaire, le SNEP a fait des propositions, tant en terme de statut des AS et de l'UNSS qu'en terme de mode de fonctionnement du sport scolaire. Nous n'avons pas été entendus. Pas compris ? Peut-être, mais il est manifeste que deux conceptions du sport scolaire pourraient à terme s'opposer :



Photo Pascal Hébert - UNSS copyright

dence de droit par le chef d'établissement. Nul n'ignore que cette fonction n'est pas assez fréquemment exercée avec assiduité, pour des raisons diverses, mais elle représente un moyen fort, une condition sine qua non de la préservation du caractère de service public du sport scolaire.

En revanche, cette fonction bien assumée est un facteur indéniable de dynamisme de l'AS. Le débat que nous menons actuellement avec le syndicat des chefs d'établissement et le chargé de mission Michel Leblanc, a mis en évidence la faiblesse des arguments juridiques avancés : à ce jour, aucun chef d'établissement n'a jamais été poursuivi en justice pour " fait d'AS ". Ces présidences, celles de l'IA au CD de l'UNSS, du recteur au CR de l'UNSS et du ministre de l'EN à l'AG de l'UNSS, représentent un lien structurel entre le service

- celle que nous voulons préserver, un service public du sport scolaire prolongement de l'EPS, avec un engagement fort et permanent de l'Etat.

- celle donnant au sport scolaire une " mission de service public " (comme toutes les fédérations sportives), et lui accordant des moyens sur projets, sur contrats d'objectifs ; il y a fort à parier qu'on aurait vite fait de glisser vers un " sport périscolaire ", aussi inégal que par exemple l'accès aux pratiques sportives pour les jeunes, ou au sport universitaire pour les étudiants.

Question de choix.

Signer la pétition du SNEP (p. 14), c'est une façon de choisir

Michel FOUQUET

Adresse à Monsieur le ministre de l'Education Nationale

Monsieur le Ministre,

Les enseignants d'EPS soussignés, animateurs du sport scolaire, souhaitent son développement et sa rénovation. Informés de la teneur du rapport sur le sport scolaire publié en juin 2001, ils tiennent à vous faire part des remarques suivantes :

- Le rapport tire des résultats du questionnaire national certains enseignements pour le moins contestables.
- Des orientations essentielles contenues dans ce rapport représentent une mise en danger grave du sport scolaire.
- Hormis les perspectives intéressantes concernant la formation des enseignants, le rapport oublie l'essentiel : faire des propositions concrètes et ambitieuses pour le développement et la dynamisation du sport scolaire, confortant les nombreuses réussites et innovations, analysant objectivement les difficultés et proposant des pistes d'évolution.
- Les diverses propositions de modifications statutaires ne résoudront aucun problème et mettront, au contraire, en grande difficulté le sport scolaire du second degré.

Les animateurs de l'UNSS soussignés refusent en particulier le chantage qui est fait – forfait d'AS contre (fausse) diminution du service – ainsi que la mise en sursis pour 4 ans du forfait dans les lycées et LP.

Ils souhaitent le maintien du caractère particulier des associations sportives d'établissement, à la fois partie intégrante du service public d'éducation et de forme associative, le sport scolaire étant le prolongement de l'EPS obligatoire et un facteur important de démocratisation dans l'accès aux APSA, notamment pour les filles.

Les soussignés vous demandent en conséquence, Monsieur le Ministre, de rejeter les propositions régressives du rapport et de prendre en compte, au contraire, les propositions de la profession pour le développement et la dynamisation du sport scolaire dans l'intérêt des jeunes.

Nom	Prénom	Etablissement	Signature

A renvoyer au SNEP national – 76, rue des Rondeaux
75020 PARIS – fax : 01.43.66.72.63

Formation continue

La fin d'un droit ?

La F.C. était l'un des dossiers prioritaires portés par la FSU lorsqu'elle a rencontré Jack Lang à la fin de la dernière année scolaire. Questionné sur sa politique, le Ministre tout en rappelant l'augmentation des crédits au budget 2001 nous disait vouloir approfondir sa réflexion. Trois semaines plus tard un projet de circulaire, soumis à consultation, suscitait un tollé général de la part des syndicats mais aussi de la conférence des directeurs d'IUFM qui voyaient leurs établissements réduits au simple rôle de prestataire au service d'un Ministre, de recteurs omniprésents et omniscients. La DESCO a revu sa copie et négocié avec les IUFM, peut être avec certains syndicats.

Si le texte publié maintenant au BO du 6.9.01 repositionne à minima mais en concurrence avec "d'autres opérateurs", les IUFM, et prévoit une formation continue à dominante pour les enseignants du primaire (ce que nous souhaitons depuis longtemps pour l'EPS), la philosophie originale persiste. Le dispositif de formation continue est totalement au service des orientations arrêtées par un Ministre toujours omniscient qui n'éprouve aucune nécessité de consulter au niveau national les partenaires sociaux (le CTPM n'est même pas cité). Si l'on parle "d'analyse fine des besoins des personnels", il n'est jamais question en revanche de les associer à la détermination des besoins. Le mode d'organisation "systématique" qui est proposé, est la formation dans l'établissement. Le recteur, à l'image du chef d'établissement pour d'autres aspects, est un homme orchestre qui "définit", "assure le pilotage", "la conception" et "l'évaluation de la politique académique de formation". On concède aux organisations syndicales que les CTPA et les CTPD (compétents sur ce sujet) soient consultés (ou plutôt "informés" comme c'est le plus souvent le cas).

Enfin, une évaluation est prévue...non de l'adéquation des contenus et des modes d'organisation au regard de l'attente des personnels, encore moins de l'efficacité du dispositif par rapport aux exigences du service public. A l'aide du logiciel GAIA...seul le rapport qualité-coût sera évalué !

Cette conception managériale est totalement descendante et hiérarchisée, comme s'il suffisait de prescrire pour obtenir des résultats.

Dans le même temps rien n'est dit sur les droits individuels et collectifs des personnels et la loi de 71 semble dans le collimateur de la modernité.

La FPC s'orienterait-elle silencieusement vers un devoir individuel, pris en charge par les personnels eux-mêmes, hors du temps de travail ?

Alain BECKER

(1) CTPM : Comité technique paritaire ministériel

La création du site a-t-elle répondu à un besoin et aux attentes des collègues ?

A l'heure où un foyer sur quatre (et peut être plus chez les enseignants) en France a accès à Internet, nous ne pouvions qu'être présents sur la toile. Sans omettre l'aspect dynamique que cela ajoute à notre syndicat (il l'était déjà sans cela), cet outil répond sans aucun doute à une demande. Pour preuve le nombre croissant des connexions sur site. Pour ce seul mois de septembre, nous en dénombrons plus de 9000 (le double de septembre 2000), avec une moyenne de dix pages visitées par session. Mais nous sommes allés bien au-delà (15000 visites) avec des moments chauds de l'actualité : l'affaire Kaplan, les mutations, le dossier sport scolaire ou plus récemment encore l'escalade.

Il semblerait que le site, par sa facilité d'accès et ses informations régulièrement actualisées, soit devenu pour beaucoup de nos collègues syndiqués ou pas, un élément incontournable de leur professionnalité

Quelle sont les rubriques les plus consultées ?

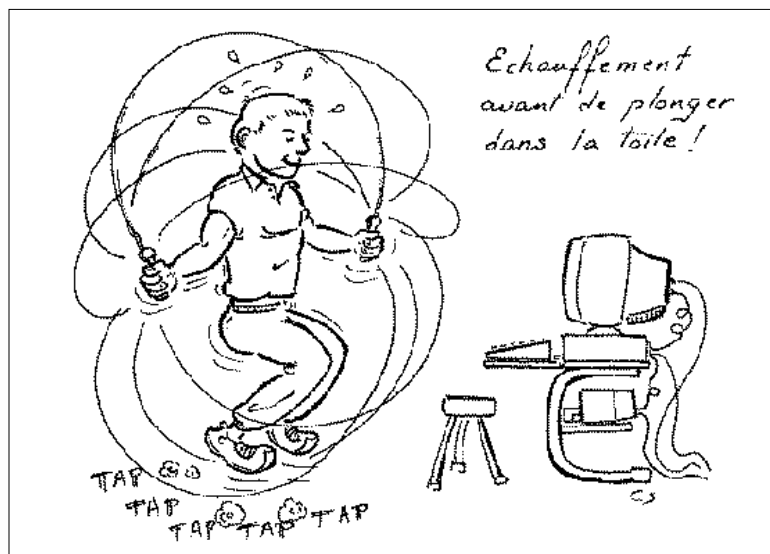
Il est difficile de répondre à cette question dans la mesure où tout dépend de l'actualité. Néanmoins, toutes les rubriques sont régulièrement visitées. Bien sûr, celle traitant de l'actualité reste la plus fréquentée mais suivie de près par les rubriques "Corpo" et "Péda", ainsi que "Textes officiels" et "EPS et Sté".

En fait les collègues ont le choix entre des documents archivés et une somme d'informations régulièrement actualisées. Mais ce n'est pas que de l'info. Il s'agit aussi de proposer nos analyses, de donner notre point de vue afin que les lecteurs puissent se former le leur.

Quelle est, selon toi, l'utilité du site du point de vue du SNEP, et de celui des collègues ?

Du point de vue du SNEP, le site trouve son utilité dans l'information en temps réel des collègues, dans la possibilité de faire connaître nos analyses. C'est aussi un outil d'aide au développement de l'activité syndicale. Il donne et apporte à tous les collègues des moyens, voir l'envie d'agir. Par exemple, dans l'affaire Kaplan (5000 connexions sur 3 jours), le site a permis, associé à d'autres médias, une rapide mobilisation de la profession. Je pourrais en dire autant concernant les problèmes de l'escalade.

Du point de vue des collègues, c'est le moyen de s'informer, de trouver une réponse personnelle ou collective, des analyses et souvent les



Site
SNEP :
[http://
www.
snep.edu](http://www.snep.edu)

outils qui les accompagnent. C'est enfin la possibilité de partager et d'échanger des expériences ou encore des points de vue.

Quels sont les outils sur le site qui permettent un échange avec les collègues ?

C'est là un aspect essentiel. Le site n'est pas seulement une source d'informations, mais aussi un espace d'échanges d'idées, de réactions et d'interrogations. Cette interaction est une réalité bien présente. Il ne se passe plus une journée sans que nous recevions des dizaines de "mails" et autres messages. Les outils "Nous écrire" et "Vos réactions", remplissent parfaitement leur rôle respectif. Mais il s'agit seulement ici de la relation SNEP - collègues. C'est pourquoi il nous fallait un autre outil permettant l'échange entre collègues. Ce qui fût fait avec la mise en place du "Forum". Ici, le bilan est plus contrasté. Certes, nous y trouvons déjà des contributions et des discussions intéressantes, mais le tout manque d'animation. Il y a là, pour la profession, un espace à conquérir.

Enfin, une "Liste de diffusion" donne la possibilité à celles et ceux qui s'y inscrivent (procédure automatisée et gratuite) de recevoir par mail les dernières mises à jour du site. Cet outil reçoit un écho très favorable et le nombre d'abonné(e)s ne cesse d'augmenter (un peu plus de 300 à ce jour).

Quelles sont les évolutions envisagées pour l'avenir ?

Il y en a plusieurs.

La plus proche de nous réside dans l'ouverture dans quelques jours d'un "espace militants" dont l'accès sera limité comme son nom l'in-

dique à nos seuls militants. Une autre phase devrait nous permettre pour le début du second trimestre de lancer un site réservé à nos syndiqués. Ce site sera protégé et accessible à la seule condition de fournir son identifiant et numéro de syndiqué (ces données sont inscrites sur la carte de l'adhérent). Nous y développerons entre autre des informations et analyses plus précises (sur les mutations par exemple), une version mise à jour du memento "SNEP ATOUT", le bulletin chaque semaine...

Enfin, nous devrions pouvoir impulser dans les mois à venir une dynamique d'élaboration de sites académiques. D'ailleurs, d'excellentes réalisations dans ce domaine ont déjà vu le jour comme sur Nice (1), Caen (2), et Lille (3). Ces évolutions tendent vers une différenciation entre syndiqués et non syndiqués. C'est une question qui a longtemps fait débat dans les instances du SNEP. Notre syndicat s'est toujours efforcé de répondre aux personnels qui le sollicitaient, syndiqués ou pas, et bien entendu, il le fait encore. Seulement, nous ne pouvions feindre de ne pas entendre les remarques de plus en plus nombreuses et justifiées, de nos syndiqués à ce sujet. Avec le site Internet, nous répondons à ces attentes. En laissant en place un site accessible à tous, mais en créant un espace syndiqués, chacun devrait pouvoir s'y retrouver.

Bien entendu le site représente un investissement lourd (finances, temps militant) pour le syndicat. Aussi espérons-nous que nombreux seront ceux qui utiliseront la page syndicalisation !

(1) <http://www.chez.com/snepnice>

(2) <http://www.multimania.com/snep50>

(3) <http://www.synd-snep.fr>

& Centre EPS et Société &

Le n° 8 de Contre Pied

« Les jeunes, les APS, le risque, la sécurité, la réussite »

Des témoignages, des trauvailles, au cœur des problèmes actuels. Une nouvelle EPS ? Une nouvelle professionnalité ?

Quelle activité professionnelle pour la réussite de tous ?

Le livre issu du dernier colloque du SNEP.

BON DE COMMANDE

A renvoyer au SNEP / Centre EPS
76, rue des Rondeaux 75020 Paris
Tél. : 01 44 62 82 10 - Fax : 01 43 66 72 63

Veuillez me faire parvenir :

I exemplaires de « *Contre Pied n° 8* »
au prix unitaire de 95 F (port compris) (14,48 €)

 F

I exemplaires de l'offre exceptionnelle couplée
« *Quelle activité professionnelle pour la réussite de tous ?* »
+ « *L'identité professionnelle à l'épreuve du sport* »

Prix unitaire : 150 F (port compris) (22,87 €)

 F

Total F

Nom - prénom :

Adresse :

**Règlement par CCP (4148125 x La Source)
Centre EPS et Société
ou par bon de commande administratif**

(Si nécessité de facture, nous le signaler)

Les commandes seront honorées par ordre d'arrivée au SNEP

Adresse de livraison

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

& SNEP &

EQUIPEMENTS : un référentiel indispensable !

Vous n'avez pas de gymnase, mais une proposition concrète et détaillée de construction pourrait faire avancer le dossier ?

Votre gymnase est vétuste et ne répond plus aux besoins de l'EPS aujourd'hui ?

Un projet de restructuration, d'agrandissement est prévu mais tarde faute d'initiative sur la conception de la nouvelle salle ?

Le nouveau document du SNEP " LES GRANDES SALLES POUR L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE " vous intéresse !

Du nombre de terrains optimal à l'organisation des espaces pour les activités vous y trouverez tous les éléments de nature :

1) à optimiser, dans le moindre détail, le gymnase dont vous disposez actuellement

2) à présenter un projet très élaboré de gymnase plus grand de 26,30x48,20m ou même de 38x48,20m (avec deux terrains de hand-ball en travers !).

La multifonctionnalité des espaces et matériels est prévue. Plans de réservation au sol, tracés, nature des sols, éclairage, acoustique, thermique et espaces complémentaires font l'objet de propositions précises.

Alors vite, tous à vos bons de commandes !

(Faites le commander aussi par votre établissement ; dès réception du bon de commande administratif, une facture en trois exemplaires sera envoyée).

Martine LE FERRAND

BON DE COMMANDE

A renvoyer au SNEP – 76, rue des Rondeaux – 75020 PARIS
Tel 01.44.62.82.10 – Fax : 01.43.66.72.63

Veuillez me faire parvenir.....exemplaire(s) de la plaquette
" *Les grandes salles pour l'EPS* " au prix unitaire de **95 F**
(port compris). (14,48 euros)

Nom :Prénom :

Organisme :

Adresse :

Code postal :Ville :

Signature

- Règlement par CCP (1075520Z Paris)
ou Chèque bancaire à l'ordre du SNEP
- Ou par bon de commande administratif

Adresse de livraison

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ce bulletin présente en quelques articles les enjeux du moment et les propositions du SNEP. Pour chacun d'entre eux il serait nécessaire d'engager une discussion approfondie car il est difficile en quelques lignes de faire le tour de chaque question. Mais la forme de communication -type bulletin- impose ici ses règles, au risque, en ne reflétant qu'une partie de la réalité, d'induire des représentations faussées du SNEP. Or, tout le monde le sait, les jugements se font à partir des représentations que l'on a des choses. Alors, essayons de mieux définir le rôle et le fonctionnement syndical, essayons de débusquer quelques idées reçues.

Ni assureur, ni décideur, mais un acteur déterminant

Trop souvent, le SNEP est perçu pour ce qu'il n'est pas. Ce n'est pas lui qui mute les collègues, construit les gymnases, augmente les salaires, écrit les programmes en EPS... L'action du SNEP est d'une autre nature.

Elle consiste à obliger les responsables, les élus, à apporter des réponses positives et durables aux problèmes qui se posent sur le terrain à propos du métier, des enseignants, de l'EPS.

Elle consiste à faire respecter par l'administration les droits de tous les personnels, notamment lors des actes de gestion de leur carrière.

Quel que soit le sujet de l'intervention, il est nécessaire d'avoir des propositions concrètes et souvent alternatives à celles mise en œuvre. Lorsqu'elles sont prises en compte, elles servent l'intérêt général comme l'intérêt de chacun.

Son efficacité repose sur votre participation

Proposer des alternatives, des améliorations n'est pas toujours suffisant pour les voir prendre en compte. Il faut souvent mettre la pression. Plus elle est forte, plus l'administration est "attentive", plus les chances de faire aboutir nos demandes sont importantes. Il est fondamental de le percevoir.

La prise en compte des alternatives repose donc sur la capacité du SNEP à organiser des actions qui rassemblent les collègues et qui par-là même obligent les décideurs.

La priorité du syndicat est donc de fédérer la profession, de la rendre solidaire et active.

Selon l'état des forces en présence, certaines idées avancent, d'autres reculent. C'est la dynamique sociale dans laquelle chacun d'entre nous est impliqué.

L'histoire de notre discipline a été marquée par de puissants mouvements revendicatifs de la profession initiés par le SNEP. Ils ont permis des avancées essentielles, ou ont évité des reculs désastreux.

Se rassembler..., une double nécessité

Ne soyons pas naïfs. Il y a, en permanence, sur la place de l'EPS et du Sport Scolaire à l'école, sur les rythmes, la formation initiale ou continue, les conditions de travail, le rôle de l'enseignant... des propositions diverses, contradictoires, antagoniques, plus ou moins pilotées par des

réflexions pédagogiques et/ou économiques. Les spécificités du métier sont souvent mésestimées, ignorées, voir combattues.

Nous devons nous rassembler car l'action la plus efficace sera l'action que nous porterons ensemble.

Nous devons nous rassembler pour que les propositions alternatives, les revendications soient le produit commun de nos débats.

Cependant, nous vivons des réalités de plus en plus diverses, différentes, voir parfois contradictoires. Cet éclatement professionnel, cette division participe à l'isolement, au chacun pour soi. Nous devons dépasser ces oppositions. Le SNEP propose de s'inscrire dans cette dynamique par l'échange, l'entraide, l'action collective.

...Dans le respect de la pluralité

Interrogeons dix collègues syndiqués au SNEP sur les articles de ce bulletin. On constaterait vite des différences d'appréciations, voir des désaccords sur certains points. Cette diversité d'opinion est réelle, c'est un élément essentiel pour le syndicat car c'est un stimulant pour la réflexion collective. Elle l'enrichit.

Alors que le SNEP est parfois présenté comme "monolithique" c'est la diversité des points de vue et leur respect qui dynamisent la réflexion syndicale.

...Dans la solidarité

Les affaires Mérite, Kaplan l'illustrent concrètement. En organisant la solidarité pour soutenir nos collègues injustement accusés, le SNEP a permis de construire le lien entre des collègues isolés et chacun d'entre nous. Cela a pesé et a soutenu nos collègues, mais cela a aussi permis de modifier la donne au niveau du ministre et enclenché un nouveau travail sur la responsabilité des enseignants.

Au quotidien, les militants font cette démarche. Lorsqu'un collègue a des problèmes on ne le laisse pas dans la difficulté, isolé. Avec lui on intervient.

Cela renvoie à une conception humaniste du syndicalisme : une activité humaine faite par des femmes et des hommes au service d'autres femmes et hommes.

...Dans la transparence

L'information, le dialogue, le débat sont donc essentiels pour permettre aux collègues de se retrouver, de construire ensemble des revendications et des actions.

Cette activité ne peut se développer spontanément. Les militants l'animent certes, mais sans moyens financiers elle ne peut exister. Sachez qu'un bulletin national envoyé à 12 000 exemplaires coûte environ 50 000frs (il y en a une trentaine par an), que ce bulletin adressé aux non-syndiqués coûte 150 000frs. Une réunion mutation, un stage sur les programmes ou sur les questions sécurité-responsabilité implique des déplacements qu'il est normal de rembourser (plus de 200 stages l'an passé). Construire des revendications nécessite de se réunir en congrès (200 délégués tous les 3 ans sur 5 jours). Le Conseil Délibératif National du SNEP (le "parlement du syndicat" soit 60 collègues élus) se réunit 2 fois par trimestre pour orienter l'activité du SNEP. Le syndicat emploie pour faire "tourner la maison" 8 secrétaires. Sans parler du prix des nouvelles technologies. Le SNEP contribue au budget de la FSU.

Tous ces éléments, et j'en oublie, fondent le prix de l'adhésion. Certains la trouvent chère, elle est intimement liée à l'activité syndicale. Mais son

coût est en réalité réduit de moitié puisque 50% de la cotisation syndicale est déductible des impôts (et non du revenu imposable !).

N'oublions pas que les cotisations sont les seules ressources du syndicat. Il y va de l'indépendance de la pensée syndicale, de sa libre critique, de son intervention.

On peut toujours trouver une raison de ne pas adhérer au SNEP :

Ce qu'on a pu entendre dire,
En lisant telle prise de positions qui déplaît,
En voyant un militant qu'on juge critiquable....

Mais on en trouvera mille pour participer à son développement, car il y a urgence à apporter sur les questions du métier, de l'EPS, de l'Ecole, des carrières, des mutations, etc... des améliorations et ou des alternatives.

Alain BRIGLIA

« SNEP-Atout » Le memento de l'enseignant d'EPS



80 pages de références et d'extraits de textes, de conseils sur un grand nombre de questions qui concernent les enseignants d'EPS, le métier, la discipline. Il est adressé à tous les collègues qui se syndiquent au SNEP. Une raison de plus pour payer rapidement sa cotisation

Le SNEP

- 10 500 syndiqués
- des militants départementaux, académiques et nationaux, tous enseignants d'EPS,
- 76,4% des voix aux élections professionnelles,
- 3ème syndicat (en nombre d'adhérents), de la FSU (fédération syndicale unitaire), première fédération de l'Education, la Recherche et la Culture.

Ce que vous avez manqué !

Depuis la rentrée, les syndiqués ont déjà reçu 4 bulletins.

Cinq dossiers y ont été développés :

- deux sur le sport scolaire,
- un sur "quel bac pour l'EPS ?",
- un sur les programmes LP,
- un sur les rémunérations (salaires, indemnités, ...)

Outre ces dossiers, divers thèmes y ont été abordés :

- Des échos de la rentrée dans les départements,
- les mutations et affectations des personnels,
- le bilan des concours 2001,
- la RTT et les services des enseignants d'EPS,
- des questions de catégories (CE, Agrégés, profs, précaires...)
- les projets de budgets 2002 (EN, MJS, Agri.),
- le projet de charte de la mobilité,
- les équipements en EPS,
- les circulaires sur l'escalade,
- les programmes en primaire, au lycée,
- les 4h en 6ème et la réforme des collèges,
- la formation initiale et continue des personnels,
- des secteurs particuliers (MJS, agriculture, supérieur,...)
- des questions de société (attentats aux USA, explosion à Toulouse),
- des renseignements précis sur des droits (indemnité de changement de résidence, horaires, forfait AS, emplois du temps, indemnités, comment calculer son salaire,...),

Enfin notre bulletin a été ouvert à des **expressions libres** de syndiqués donnant leur opinion sur divers dossiers.

Autant d'informations pour avancer dans nos pratiques et nos réflexions de tous les jours.

Alors, ne manquez pas la suite...!

Comment se syndiquer ?

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner et de différer les retraits

MODALITÉS

- ➔ Remplissez soigneusement la fiche de renseignements p. 19
- ➔ Consultez le montant des cotisations p. 19
Attention euros !!!
- ➔ Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du « SNEP... » (Datez du jour de la signature)
- ➔ Envoyez le tout à l'adresse indiquée page 19

JE CHOISIS DE PAYER EN *

- un seul versement (joindre 1 chèque)

La meilleure solution pour le SNEP

plusieurs versements :

- 1 2 2
 4 5 6 chèques

*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

Attention, à partir de janvier 2002

Euros obligatoires

DATES DE RETRAITS DEMANDÉS

- le 30.....
 le 30.....
 le 30.....
 le 30.....
 le 30.....
 le 30.....

**50%
de la cotisation
déductible
des impôts**

